

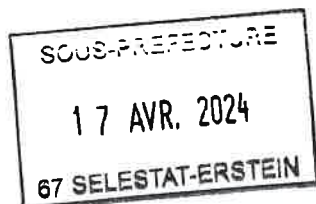
021/ Forêt : Affectation du Résultat 2023

Après avoir examiné le compte administratif du budget forêt statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	-6.428,63
B. Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	76.067,71
C. Résultat à affecter = A+B	69.639,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution (D001 ou R001)	72.981,52
E. Résultat reporté	/
F. Solde d'exécution cumulé d'investissement	72.981,52
1/ Report en recette de fonctionnement R002	69.639,08
2/ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) R001	72.981,52

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents, dont 2 procurations.

Secrétaire de séance,
Fabienne BREITEL



Certifié exécutoire
URBEIS, le 09 avril 2024
Le Maire,
Abel MANGEOLLE

